



PRÉFET DE LA CHARENTE

Direction départementale
de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Angoulême, le 6 mars 2013

Service surveillance animale et
prévention des nuisances
Unité Environnement

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Objet : Proposition d'actualisation de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 06 octobre 2004 complété par l'arrêté préfectoral du 25 février 2011 pour un abattoir de volailles et de lapins implanté au lieu-dit « Le Barbara », sur la commune de PALLUAUD, exploité par la société d'abattage et de commercialisation SACL LAFAYE

PRESENTATION du PROJET

1) Situation géographique :

L'abattoir de volailles et de lapins est situé au lieu-dit « Le Barbara », sur la commune de PALLUAUD. Il est implanté sur la parcelle cadastrale n° 47, section B3, le long de la route départementale n° 17, à environ 300 mètres des premières maisons du bourg de PALLUAUD.

2) Situation administrative :

Historique

Cet abattoir, dont le siège social est situé à la même adresse, au lieu-dit « Le Barbara », sur la commune de PALLUAUD, est autorisé, après enquête publique, par arrêté préfectoral du 06 octobre 2004, complété par arrêté préfectoral du 25 février 2011 pour un volume d'abattage d'animaux de 28 t/j et de 6,4 t/j de préparations alimentaires d'origine animale.

Il est spécialisé dans l'abattage et la découpe de volailles et de lapins. Cet abattoir emploie une trentaine de personnes.

3) Présentation du projet :

Le volume d'abattage de l'abattoir a été surévalué dans l'arrêté du 06 octobre 2004. En effet, vu le courrier adressé par l'entreprise SACL LAFAYE à notre service le 22 juin 2012 avec les volumes abattus depuis 2007 jusqu'en 2010, il ressort que le volume d'abattage est en moyenne de 8 tonnes par jour avec des pointes à 9,2 t/j sur la base de 255 jours travaillés par an et 23 jours ouvrés par mois. Donc, l'entreprise SACL LAFAYE souhaite que le volume d'activité soit porté à 18 t/j afin d'avoir une marge d'évolution par rapport à son volume d'abattage actuel.

Adresse postale : D.D.C.S.P.P. 7-9 rue de la préfecture
CS 22303 - 16023 ANGOULÊME cedex

Téléphone : 05.45.97.61.00 Site internet : www.charente.gouv.fr

Accueil public : Cité administrative - Bât. A – Rue Raymond Poincaré à Angoulême

Horaires d'ouverture : ...9h à 12h – 13h30 à 16h30

Il n'y a pas de modification des structures existantes ni du fonctionnement actuel.

Les eaux usées sont traitées après pré-traitement par un lagunage avant rejet dans le milieu récepteur naturel « La Lizonne ». Un plan d'épandage est tenu à jour pour l'épandage des boues. Des analyses de sol sont réalisées sur des parcelles témoins. 4 bilans annuels sur 24 h sont réalisés sur les effluents par un laboratoire agréé et sont conformes à la convention tripartite de raccordement des effluents de l'abattoir aux installations d'épuration de la casserie d'œufs SA POND'OR

AVIS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

L'inspection sur site, réalisée le 26 octobre 2011, a permis de constater que l'entreprise était correctement entretenue et remplit ses engagements réglementaires.

CONCLUSION

Au vu des éléments du dossier, l'inspection des installations classées a établi un projet d'arrêté préfectoral complémentaire fixant des prescriptions applicables aux installations.

En application de l'article R512-25 du code de l'environnement, nous proposons une **suite favorable à cette demande, sous réserve du respect par l'exploitant des prescriptions techniques jointes au présent rapport** et soumises à l'avis des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.